

Prix de l'eau : des factures peu limpides

LE MONDE | 08.05.06 | 15h43 • Mis à jour le 08.05.06 | 15h43

Trop élevée, la facture d'eau ? L'association de consommateurs UFC-Que Choisir a récemment relancé la controverse sur des prix "parfaitement abusifs" dans les grandes villes. Selon ses calculs, l'eau distribuée par le Syndicat des eaux d'Ile-de-France (Sedif) est facturée "2,5 fois plus cher que ce qu'elle coûte" aux consommateurs, 1,7 fois plus à Lyon et Reims, 1,5 fois à Strasbourg, Angers et Nantes, 1,4 fois à Paris et Lille. Les élus visés ont contesté ces calculs : l'UFC aurait extrapolé les chiffres de villes moyennes à de grandes agglomérations, sans travailler sur les chiffres réels. "Nous ne contestons pas qu'il faille payer l'eau. Mais les données de coût ne sont pas claires, estime Alain Chosson, secrétaire général de la CLCV (Consommation, logement et cadre de vie). Nous avons parfois le sentiment d'être pris pour des imbéciles..."

La facture de l'eau a plus que doublé en quinze ans et les prix varient du simple au double selon les départements. En moyenne le mètre cube est facturé 2,8 euros, mais 10 % des consommateurs le paient moins de 2 euros et 7 % plus de 4 euros. Au-delà de 3 euros, le prix est jugé trop élevé.

Il existe des raisons à ces variations. La facture sert avant tout à financer l'entretien de kilomètres de tuyaux et le fonctionnement d'usines de potabilisation et de traitement. Dans les campagnes, il faut 30 mètres pour desservir un habitant ; à Paris, 2 mètres. Autre contrainte technique : la qualité de l'eau brute utilisée. Des traitements simples (filtration et désinfection) ou plus complexes (traitements chimiques) sont nécessaires pour la rendre potable et satisfaire les 63 paramètres de contrôle de l'eau du robinet. L'eau de surface, qui alimente la plupart des grandes villes, étant beaucoup plus polluée que l'eau souterraine, sa potabilisation revient plus cher. Quant aux habitants de communes touristiques, ils supportent la charge de réseaux surdimensionnés, adaptés à la période pointe. La sécurité modifie aussi le prix. "Dans les grandes villes, les systèmes de production peuvent être doublés ou triplés et les procédures de secours très élaborées", résume Antoine Grand d'Esnon, directeur de Service public 2000, conseil aux collectivités.

La récente vague d'équipement en stations de traitement des eaux usées, pour préserver le milieu naturel, a aussi accru la facture. Comme l'entretien du réseau, qui permet de lutter contre le gaspillage : les fuites font perdre, chaque année, 1 milliard de mètres cubes. Le niveau d'endettement et les provisions pour travaux font aussi bouger le curseur.

POLÉMIQUE SUR LA GESTION

"Le prix d'un service peut recouper des réalités très diverses et ne résume pas sa performance", souligne la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR). Un prix bas peut témoigner d'un service insuffisant. Mais ce prix est la seule comparaison possible. Les gestionnaires de l'eau devront bientôt publier des "indicateurs de performance", pour mieux évaluer la qualité du service fourni, et "ramener de la sérénité dans le débat sur l'eau", espère M. Grand d'Esnon.

Le mode de gestion, sujet très polémique, influe aussi. Selon l'Institut français de l'environnement (IFEN), la gestion intercommunale revient plus cher aux usagers. La gestion déléguée à une entreprise privée - qui alimente 71 % de la population en eau potable et fournit 75 % des services d'assainissement - aboutit à un prix plus élevé de 20 % ! Et le cumul des deux conduit aux tarifs les

plus hauts.

Pour les associations de consommateurs, c'est la conséquence d'un "jeu concurrentiel défaillant". Deux entreprises, Veolia-eau (ex-Générale des eaux) et Suez-Lyonnaise des eaux, se partagent l'essentiel du marché. La Saur (Bouygues) intervient dans les petites villes. "Cinq cents à 600 contrats de délégation sont renégociés chaque année et, dans un tiers des cas, une seule offre est remise à la collectivité", relève la FNCCR.

"Le retour en régie est le seul moyen de faire vivre la concurrence et permet à la collectivité de renégocier un contrat", affirme l'UFC-Que Choisir. Un timide mouvement de retour en régie a lieu, à Cherbourg, Châtelleraut et Castres. A Castres, le tribunal administratif a débouté la Lyonnaise des eaux, qui réclamait 66 millions d'euros à la ville après résiliation de son contrat. L'entreprise a fait appel. Le débat promet d'être plus vif, plusieurs grandes agglomérations devant prochainement renégocier leurs contrats.

Gaëlle Dupont

Article paru dans l'édition du 09.05.06